

## Précarité

Le PASNEL (Pôle d'Accès aux Soins du Nord et de l'Est des Landes) regroupe la PASS hospitalière (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), les points santé de Saint Sever, Aire sur Adour, Parentis-en-Born et Mont de Marsan ainsi que les EMPP (Équipes Mobiles de Psychiatrie Précarité) du Nord et de l'Est du département.

Ce dispositif s'adresse aux personnes en situation de précarité qui n'accèderaient pas aux soins, il est mobile et propose des consultations de médecine générale et une prise en charge psycho-sociale.



### ► Coordonnées du PASNEL

Tel : 05 58 05 10 48

Mail : [pasnel@ch-mdm.fr](mailto:pasnel@ch-mdm.fr)

### Le PASNEL propose plusieurs lieux d'accueil :

- les points santé de Mont-de-Marsan, Parentis-en-Born, Saint-Sever et Aire-sur-Adour
- des permanences dans les associations telles que LISA, restos du cœur, Plateforme Sociale, épiceries sociales, Secours Catholique, ...

Ces lieux d'écoute, d'orientation et d'accompagnement médico-psycho-social sont ouverts à toute personne présentant un problème de santé et de couverture sociale.



***Les difficultés financières ne doivent pas faire obstacle aux soins ni les retarder.***

### Le PASNEL propose :

- une consultation infirmière : dispensation de soins infirmiers préventifs ou curatifs, éducation à la santé, éducation thérapeutique, prise de rendez-vous médicaux, accompagnement,
- une consultation médicale : un médecin peut vous examiner et vous prescrire des examens complémentaires, des traitements ou vous orienter vers des spécialistes. Il organise et coordonne votre parcours de soin,
- l'accès aux soins d'hygiène (douches) (uniquement sur Mont-de-Marsan),
- une concertation et une collaboration avec les partenaires des réseaux souffrance psycho sociale et précarité,
- une délivrance de médicaments par la pharmacie hospitalière si vous n'avez pas de couverture sociale.
- une rencontre avec une assistante sociale : mise à jour de vos droits, accès au droit commun en cas d'absence ou d'insuffisance de couverture sociale.

## Les permanences d'accès aux soins de santé (**PASS**)

Elles ont pour mission de rendre effectif l'accès au système de santé et la prise en charge des personnes démunies. Des partenariats tant au sein de l'hôpital qu'avec les acteurs sociaux, le tissu associatif, les réseaux de santé, la médecine de ville, les cabinets dentaires sont nécessaires et doivent être lisibles pour faciliter le parcours de soins de la personne et assurer la continuité d'une prise en charge globale.

**Avec les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)**, elles assurent un accompagnement vers des soins de psychiatrie et soutiennent les différents partenaires bénévoles et professionnels qui reçoivent des publics précaires éloignés du soin.

► **PASS Aquitaine:** [www.sante-pass-aquitaine.fr](http://www.sante-pass-aquitaine.fr) 

---

### **CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN**

Avenue Pierre de Coubertin BP 417  
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/sante-publique-prevention-et-precarite/precarite-164.html>